



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

Présents : CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, PRUDENT Valérie, BOUVET Didier (arrivé au début de la 4^{ème} délibération), BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie (arrivée après le vote des délibérations), GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MEYNET Lucien, PELISSON Yves, SOCHAN Fabienne.

Absents excusés : NOEL Nelly (procuration donnée à Michel CHATEL), ZADJIAN Éric (procuration donnée à Valérie PRUDENT), BOUTARIN Chantal, MILLON Francis,

Absents : BERTO Laëtitia, DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît, MAGNIN Rémi, PERRET Gilles.

M. Lucien Meynet est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 17 octobre 2019

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

M. le premier adjoint fait état au conseil municipal des décisions prises depuis la dernière séance :

- Décision AG 2019-20 : choix de l'entreprise pour la fourniture et l'installation d'un préau pour l'école primaire publique,
- Décision AG 2019-21 : révision du loyer du chalet de ski.

Le conseil municipal a approuvé 8 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Avenant à la convention UFOVAL 74 séjour de vacances

M. le premier adjoint rappelle au conseil municipal le contenu de la convention séjour de vacances renouvelée en 2019 avec UFOVAL 74, laquelle favorise le départ des enfants et jeunes de la commune en colonie de vacances UFOVAL.

L'association sollicite la commune afin de signer un nouvel avenant à cette convention, lequel intégrerait une hausse de la participation communale journalière à 4.50 € par enfant

(contre 4.45 € en 2019). M. le premier adjoint précise que la commune a versé à UFOVAL 74 la somme de 653.55 € en 2019 pour 12 enfants (et 147 jours) de Saint-Jeoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix) :

⇒ autorise Mme le Maire à signer le présent avenant et à fixer la participation communale journalière par enfant à 4.50 € en 2020.

Personnel et RH - création de poste

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi précitée ;

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le conseil municipal le 17 octobre 2019 ;

Suite à un départ en retraite et compte-tenu des besoins du service, M. le premier adjoint propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent état civil, accueil et CCAS.

Après avoir entendu M. le premier adjoint dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix), le conseil municipal,

⇒ décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

⇒ décide que les effectifs du personnel communal sont modifiés selon le tableau joint en annexe ;

⇒ précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice en cours ;

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Avis de la commune sur le schéma de desserte multi-fonctionnelles

Dans le cadre de son action en faveur des espaces naturels sensibles, la communauté de communes des 4 rivières a rédigé un schéma de desserte multi-fonctionnelles. L'objectif de ce document est de réaliser un schéma de desserte forestière à l'échelle du contrat de territoire ENS des 4 Rivières. Le schéma définit et situe les zones forestières et pastorales actuellement inexploitable, et établit les possibilités de desserte pour une mobilisation maximale des bois et un accès efficient aux alpages en favorisant les dessertes multi-fonctionnelles.

La rédaction du schéma a été confiée à l'Office National des Forêts et partenariat avec le Centre de Régional de la Propriété Forestière et la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie.

Suite à un travail de diagnostic et de concertation des usagers, le schéma de desserte multi-fonctionnelles a été présenté aux élus communaux et intercommunaux référents le 30 octobre 2019.

Les communes étant identifiées comme maître d'ouvrage des actions du schéma, il convient qu'elles se prononce sur la validation avec ou sans modification du document.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le premier adjoint, à l'unanimité (14 voix) :

⇒ valide le schéma de desserte multifonctionnelle tel que présenté.

Autorisation de la signature du PV de mise à disposition des biens du domaine public de la commune à la régie du SYANE résultant du transfert de la compétence optionnelle réseaux de chaleur et de froid

M. le premier adjoint rappelle aux élus le contenu de la délibération du conseil municipal n° DEL-072-2017 du 14 septembre 2017 ayant transféré la compétence optionnelle « création et exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid » au SYANE 74. Elle reprend également l'historique du projet de construction d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur sur le territoire afin d'alimenter différents bâtiments publics (écoles, collège, gymnase notamment) et le rôle du SYANE en la matière.

Le syndicat sollicite la commune en l'espèce afin qu'une partie des parcelles communales n° A 4259, 2674 et 5793 soit mise à disposition du SYANE pour la construction de la chaufferie biomasse.

M. le premier adjoint présente aux membres du conseil le PV de mise à disposition des biens du domaine public de la commune à la régie du SYANE résultant du transfert de la compétence optionnelle réseaux de chaleur et de froid.

M. le premier adjoint demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix) :

⇒ autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal de transfert des biens du domaine public de la commune à la régie du SYANE résultant du transfert de la compétence optionnelle réseaux de chaleur et de froid et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Acquisition amiable de 6 parcelles

Vu les articles du code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1212-1, L1211-1 et L3222-2 ;

Vu les articles L1311-9 à L1311-12 et L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines ;

Considérant le souhait de Luc Cheminal-Comte (domicilié 45, impasse du lavoir - 38 480 Saint Albin de Vaulserre), exprimé par courriel du 30 août dernier, de vendre à la commune les six parcelles lui appartenant sur Saint-Jeoire ;

Considérant le prix d'achat proposé par la commune, après recherche des ventes de terrains dans ces secteurs, à 0.15 € le m² (et l'accord écrit de M. Cheminal-Comte du 14 octobre dernier) pour les parcelles suivantes :

- n° C 1021 (d'une superficie de 146 m² en zone N du PLU, sous forme de bois),
- n° C 1023 (d'une superficie de 3392 m² en zone N du PLU, sous forme de bois),
- n° C 1029 (d'une superficie de 4680 m² en zone N, du PLU sous forme de bois),
- n° C 1233 (d'une superficie de 5604 m² en zone N du PLU, sous forme de bois),
- n° C 1243 (d'une superficie de 22 m² en zone N du PLU, sous forme de bois),
- n° C 2083 (d'une superficie de 5698 m² en zone N du PLU, sous forme de bois).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix) :

⇒ décide de l'acquisition amiable des six parcelles précitées moyennant la somme totale de 2 931.30 € (deux-mille neuf-cent-trente-et-un euros et trente centimes),

⇒ décide que l'ensemble des frais annexes afférents à cet achat seront à la charge de la commune,

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DETR exercice 2020 - demande de subvention

M. le premier adjoint rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de sécurisation des déplacements doux au centre du village (en 4 zones différentes allant de l'avenue de la tour de fer à celle de Trémercier) ;

Vu la circulaire appel à projets 2020 du préfet de la Haute-Savoie portant sur la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), subvention de l'Etat sollicitée auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie, et l'appel à projet qui y est fait ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au titre de la D.E.T.R. sur la programmation de l'exercice 2020 ;

M. le premier adjoint demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. dont la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le premier adjoint, à l'unanimité (15 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de sécurisation des déplacements doux au centre de la commune de Saint-Jeoire, dont le montant estimatif global s'élève à 276 180 € HT (travaux d'un montant estimatif prévisionnel provisoire global de 253 000 € HT et 23 180 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre) ;

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie dont le plan de financement est le suivant :

Coût du projet de sécurisation des déplacements doux au centre de la commune	276 180 € HT
Autres demandes de subvention	60 000 € HT
Autofinancement 2020	120 000 € HT
Dont part emprunt 2020	60 000 € HT
Besoin de financement par subvention au titre de la DSIL	96 180 € HT

Travaux de sécurisation des déplacements doux au centre de la commune - demande de subvention au conseil départemental au titre du CDAS 2020

M. le premier adjoint rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de sécurisation des déplacements doux au centre du village (en 4 zones différentes allant de l'avenue de la tour de fer à celle de Trémercier) suite notamment à de nombreuses remarques et plaintes de riverains du secteur faisant état d'une vitesse excessive sur ces voies et des risques encourus par les piétons lors de leurs déplacements au cœur de Saint-Jeoire. Un important travail est engagé en ce sens par la commune et le bureau Profils Etudes afin d'arriver à un dépôt du DPC au Conseil Départemental début 2020 après concertation des services et un démarrage du chantier courant 2020.

M. le premier adjoint informe les élus de l'opportunité de demander une subvention au Conseil Départemental pour ces travaux au titre du programme 2020 du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS).

Vu la décision de la commune de lancer les travaux de sécurisation des déplacements doux au centre de Saint-Jeoire ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au Conseil Départemental au titre de la programmation de l'exercice 2020 pour les travaux précités ;

M. le premier adjoint demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le premier adjoint, à l'unanimité (15 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de sécurisation des déplacements doux au centre de la commune dont le montant estimatif global s'élève à 276 180 € HT (maîtrise d'œuvre et travaux),

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la programmation 2020 du CDAS auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Travaux de sécurisation des déplacements doux au centre de la commune - demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police

M. le premier adjoint rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de sécurisation des déplacements doux au centre du village (en 4 zones différentes allant de l'avenue de la tour de fer à celle de Trémercier) suite notamment à de nombreuses remarques et plaintes de riverains du secteur faisant état d'une vitesse excessive sur ces voies et des risques encourus par les piétons lors de leurs déplacements au cœur de Saint-Jeoire. Un important travail est engagé en ce sens par la commune et le bureau Profils Etudes afin d'arriver à un dépôt du DPC au Conseil Départemental début 2020 après concertation des services et un démarrage du chantier courant 2020.

Ces travaux permettront notamment la sécurisation de l'avenue de la tour de fer, de la rue du Faucigny et de l'avenue de Trémercier au travers de la création de trottoirs aux normes PMR.

Vu la décision de la commune de lancer cette année les études pour ce projet et les travaux de sécurisation des déplacements doux au centre du village courant 2020 ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au conseil départemental au titre des amendes de police sur la programmation de l'exercice 2020.

M. le premier adjoint demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le premier adjoint, à l'unanimité (15 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de sécurisation des déplacements doux au cœur de Saint-Jeoire, dont le montant estimatif global s'élève à 276 180 € HT,

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie.

III- ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Travaux de la place du marché : le chantier avance dans les délais prévus, on constate maintenant de réelles avancées du projet et on arrive à percevoir ce qui sera réalisé.

Travaux de rénovation énergétique de l'école primaire: ce chantier progresse également de manière satisfaisante et dans le planning fixé.

IV - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :
Colis de Noël: 126 colis de Noël préparés par le magasin Intermarché seront à distribuer cette année aux séniors de la commune, dont 19 à destination d'administrés actuellement à l'hôpital de la Tour (distribution prévue le 11 décembre après-midi sur site, un grand merci à Intermarché qui offre ces 19 colis). La distribution sera assurée par des élus ainsi que des membres du CCAS et des conseils municipaux jeunes et séniors.

Eclairage public sur Naves : une réunion a eu lieu cet après-midi sur site afin de solutionner le défaut d'éclairage public de ce secteur qui dure depuis plusieurs semaines. Au final, l'éclairage a été remis en service en quelques minutes. La commune regrette une nouvelle fois la gestion de ce dossier par Enedis et son inefficacité malgré de nombreuses relances orales et écrites de la collectivité.

V - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :
Enquête publique: une enquête publique unique portant sur 3 sujets (classement de la voirie communale, déclassement des chemins ruraux du lavoir et des Beulets en vue de leur aliénation) se déroule du 5 au 21 novembre inclus, le commissaire enquêteur reçoit les personnes intéressées avec ou sans rendez-vous, sa seconde et dernière permanence en mairie aura lieu le 21 novembre de 14h00 à 17h00.

Bulletin municipal 2020 : le travail se poursuit, la commission relit les projets d'articles envisagés.

DIA : Mme le Maire souhaite présenter à chaque conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner adressées à la commune afin que les élus fassent part de leurs éventuelles remarques ou idées dans l'hypothèse d'un intérêt pour la collectivité à se porter acquéreur du bien concerné. Au vu des éléments présentés aucune remarque n'est faite sur les 4 DIA à l'ordre du jour.

VI- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. GIRARD, responsable de la commission, fait part de l'information suivante :
Sentiers pédestres au sein de la CC4R : M. Girard présente aux membres du conseil municipal les choix validés par la commission ad hoc de la CC4R pour les sentiers pédestres sur le territoire, leur maillage. Il expose en détail les chemins retenus sur Saint-Jeoire et les différents coûts financiers de mise en œuvre (achat de panneaux de balisage, entretien, subventions éventuelles).

VII - QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 12 décembre 2019 à 19h30, en préambule la CC4R viendra présenter le rapport définitif de la CLECT, le RPQS 2018 sur les déchets et son rapport d'activité.

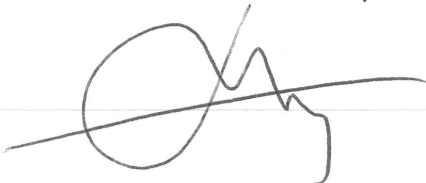
TOUR DE TABLE

L. MEYNET : le Téléthon se déroulera samedi 7 décembre prochain avec la traditionnelle vente de beignets devant la mairie et le magasin Intermarché.

A. GALTIER : l'ensemble des travaux du hameau de Montrenaz (eau potable, éclairage public, enrobé) est maintenant terminé à la grande satisfaction des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,



Pour le Maire absent, le premier adjoint : Michel Chatel

